

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 4 juin 2018 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ère) : Nancy Paquet, Gaétan Bergeron, Steve Bernier, Jean-François Caron, Michel Caron et formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Est absente : Madame Annie Bernier

Madame Louise Coll, directrice générale fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-107

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2018
4. Adoption du procès-verbal du 22 mai 2018
5. Adoption des comptes du 1^{er} au 31 mai 2018
6. Adoption de la résolution du PPCMOI, 3027 du centenaire
7. État des revenus et dépenses au 31 mai 2018
8. Nomination de M. Carl Synnnett, préposé à l'entretien des parcs
9. Rapport du maire sur les faits saillants de la municipalité
10. Adoption de la politique de santé sécurité 2018-2019
11. Adoption de la politique de déclaration des lésions professionnelles 2018-2019
12. Adoption de la politique d'assignation temporaire 2018-2019
13. Avis de motion et présentation du règlement numéro : 2018-277 en matière de prévention incendie abrogeant le règlement numéro : 2010-111
14. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 2018-278 modifiant le règlement de zonage numéro : 2008-82
15. Nomination d'un maire suppléant
16. États financiers au 31 décembre 2017 de l'office municipal d'habitation de Saint-Ulric
17. Demande d'autorisation à la CPTAQ - Ferme J.M. Paquet et fils inc
18. Désignation d'un étudiant à titre d'adjoint technique en urbanisme – service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de la Matanie
19. Renouvellement de l'entente du service de génie civil de la MRC de la Matanie et la Municipalité de Saint-Ulric
20. Demande au Ministère des Transports de reviser la classification des routes du secteur urbain
21. Demande d'appui du Comité L'Entre-Gens- Fonds de développement du territoire MRC de la Matanie
22. Fonds de développement des territoire- programme de développement des communautés volet local de la MRC de la Matanie
23. Demande du comité des Loisirs -Marché aux puces
24. Demande de M. Marcel Saucier

25. Questions diverses :
26. Période de questions réservée au public;
27. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers(ère) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2018

2018-108

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers(ère) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 7 mai 2018 .

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MAI 2018

2018-109

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 22 mai 2018 .
ADOPTÉE

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} au 31 MAI 2018

2018-110

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) que le paiement des comptes
du 1^{er} au 31 mai 2018 soit autorisé pour un montant total de
209 021.25\$.
ADOPTÉE

**6- ADOPTION DE LA RÉSOLUTION DU PPCMOI, 3027, AVENUE DU
CENTENAIRE**

2018-111

ATTENDU QUE le requérant, Mme Roselle Gagné, a déposé une demande
d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou
d'occupation d'un immeuble (ci-après, « PPCMOI ») concernant un projet
de chenil et d'un centre équestre zoothérapeutique comme usages
complémentaires à l'usage résidentiel sur la propriété sise 3027, avenue
du Centenaire à Saint-Ulric, propriété de matricule 9005-85-1315 ;

ATTENDU QUE le projet satisfait globalement aux critères inscrits au
règlement no. 2008-92 de la municipalité de Saint-Ulric sur les PPCMOI,
et qu'en tout état de cause, aucun écart majeur au plan d'urbanisme no.
2008-81 de la municipalité de Saint-Ulric n'est relevé dans le projet des
requérants ;

ATTENDU QUE les usages projetés sur la propriété font en sorte que des
nuisances risquent d'émaner des activités;

ATTENDU QUE la gestion des déjections animales pose un risque pour la
santé humaine et animale, et pour l'environnement;

ATTENDU QUE les clôtures dépareillées du projet sont d'une esthétique
discutable;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Ulric a
recommandé d'approuver le projet au conseil municipal à la suite de sa
réunion du 26 février 2018;

ATTENDU QU'un premier projet a été adopté à la séance du 5 mars
2018 ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 9
avril 2018 et qu'un second projet a été adopté ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par

la conseillère, Nancy Paquet, et résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise le PPCMOI selon les plans déposés par le requérant à cet effet, concernant la propriété susmentionnée, soit essentiellement les éléments suivants dérogeant à la réglementation d'urbanisme :

-- Autoriser deux (2) usages complémentaires à l'usage résidentiel plutôt qu'un (1) seul (Zonage, art. 7.3.1.1, al. 1, par. 1°)

-- Autoriser l'occupation d'une superficie de 2800 m² pour les usages complémentaires, plutôt que 35 m² (Zonage, art. 7.3.1.1, al. 1, par. 2°)

-- Autoriser la garde d'animaux de ferme dans le périmètre urbain dans une zone où cela n'est pas permis (Zonage, grille des spécifications de la zone 5-C)

--Transformer le garage en bâtiment destiné à la garde d'animaux de ferme dans une zone où un tel bâtiment est interdit (Zonage, art. 7.3.2.1, al. 1, par. 10°)

QUE ladite autorisation est soumise aux conditions suivantes :

- Que l'écurie soit limitée à deux boxes ;
- Que la cour d'exercice soit aménagée de façon à ce que les eaux de ruissellement ne puissent pas s'écouler à l'extérieur de la propriété;
- Que le plancher de l'écurie soit fait d'un matériau étanche;
- Que soit aménagée une aire couverte de stockage des déjections animales;
- Que soit érigée, sur le côté nord (route 132) de la cour d'exercice, une clôture de bois teint ou peint s'agençant avec le revêtement de la maison, d'une hauteur de 1,2 à 1,8 mètres selon la réglementation en vigueur, constituée de planches verticales ajourées de 5 centimètres;
- Que soit déposé un plan détaillé, à l'échelle, des aménagements prévus.
- Qu'une vérification des travaux soit effectuée par l'inspecteur en bâtiment de la MRC de la Matanie.

QUE toute infraction au Règlement municipal sur la qualité de vie et au Règlement provincial sur les exploitations agricoles (RLRQ, c. Q-2, r. 26) soit traitée dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

7 - ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2018

La directrice générale\secrétaire-trésorière procède au dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatif au 31 mai 2018.

8- NOMINATION DE M. CARL SYNNETT, PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PARCS

2018-112

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) de nommer Monsieur Carl Synnett, préposé à l'entretien des parcs à compter du 28 mai 2018, établi selon l'échelle salariale en vigueur classe-2 échelon-4 et de lui verser une allocation de 25.00\$ par semaine pour l'utilisation de son véhicule sur le territoire de la municipalité.
ADOPTÉE

9- RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Pierre Lagacé, maire procède au dépôt de son rapport sur les faits saillants de la municipalité pour l'exercice 2017.

10- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SANTÉ SÉCURITÉ 2018-2019

2018-113

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la politique de santé sécurité 2018-2019 et en sont satisfaits;
Il est proposé par Monsieur Michel Caron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) que le conseil municipal adopte la politique santé et sécurité 2018-2019 tel que déposée.
ADOPTÉE

11- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉCLARATION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES 2018-2019

2018-114

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la politique de déclaration des lésions professionnelles 2018 2019 et en sont satisfaits;
Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) que le conseil municipal adopte la politique de déclaration des lésions professionnelles 2018-2019 telle que déposée.
ADOPTÉE

12- ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE 2018-2019

2018-115

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la politique d'assignation temporaire 2019 et en sont satisfaits;
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) que le conseil municipal adopte la politique d'assignation temporaire 2018-2019 tel que déposée.
ADOPTÉE

13- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2018-277 EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2010-111

2018-116

Le conseiller Monsieur Michel Caron donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2018-277 en matière de prévention incendie abrogeant le règlement numéro : 2010-111 sur la protection des incendies.
Un projet de ce règlement est présenté séance tenante par le conseiller Monsieur Michel Caron.

14- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2018-278 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO : 2008-82 POUR ABROGER L'USAGE PERMIS « MAISON MOBILE » DANS LES ZONES 41-ADE ET 48-ADE ET D'AUTRE PART À ASSURER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES MURETS DANS LE SECTEUR DU NOYAU VILLAGEOIS

2018-117

Le conseiller Monsieur Gaétan Bergeron donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2018-278 modifiant le règlement de zonage numéro : 2008-82 pour abroger l'usage permis « maison mobile » dans les zones 41-Ade et 48-Ade et d'autre part à assurer l'intégration paysagère des murets dans le secteur du noyau villageois.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante par le conseiller Monsieur Gaétan Bergeron.

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2018-118

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) que la conseillère Madame Annie Bernier soit nommée maire suppléante de la Municipalité de Saint-Ulric avec tous les droits, privilèges et obligations y attachés pour une période de douze mois se terminant le au 3 juin 2019 et qu'elle soit déléguée pour siéger au sein du conseil de la MRC de la Matanie lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire.
ADOPTÉE

16- ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ULRIC

2018-119

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'accepter les états financiers au 31 décembre 2017 de l'office municipal d'habitation de Saint-Ulric et d'autoriser le paiement de 4 719\$ qui représente 10% du déficit de l'exercice.
ADOPTÉE

17- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – FERME J.M. PAQUET ET FILS INC

2018-120

ATTENDU que Ferme JM Pâquet et fils inc. souhaite vendre une partie de sa terre à Ferme Annick inc.;

ATTENDU que Ferme JM Pâquet et fils inc. conserverait une partie contiguë de cette propriété et qu'en l'occurrence une demande doit être soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU que Ferme Annick inc entend cultiver les terres visées et utiliser les bâtiments et infrastructures de ferme dans le cadre de son exploitation laitière;

ATTENDU que les deux propriétés qui seraient formées ont des superficies suffisantes pour pratiquer l'agriculture, et que ces deux propriétés seraient maintenues en agriculture;

ATTENDU que cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots visés et des lots avoisinants;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Caron

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère);

D'APPUYER la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par Ferme JM Pâquet et fils inc..

ADOPTÉE

18- DÉSIGNATION D'UN ÉTUDIANT À TITRE D'ADJOINT TECHNIQUE EN URBANISME – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE

2018-121

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Saint Ulric doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente intermunicipale, la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'urbanisme à la municipalité ;

CONSIDÉRANT la MRC de La Matanie a engagé un étudiant au poste d'adjoint technique en urbanisme pour l'été 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter le nom de l'étudiant à la liste des fonctionnaires désignés par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Bernier, et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) :

DE désigner, du 4 juin au 31 août 2018, Monsieur Keny Toto à titre de fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme afin qu'il puisse assister les inspecteurs en bâtiments de la MRC.

ADOPTÉE

19- RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LE SERVICE DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

2018-122

Considérant la résolution numéro : 2018-95 concernant le renouvellement de l'entente relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet du service de génie civil de la MRC de la Matanie;

Considérant les municipalités participantes de conclure une entente d'une durée d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que la Municipalité de Saint-Ulric modifie le troisième paragraphe de sa résolution numéro : 2018-95 en enlevant la durée de trois pour une entente d'un an à condition que la

MRC de la Matanie accepte la responsabilité de poursuivre les projets en cours pour les trois prochaines années au tarif de l'année 2018.
ADOPTÉE

20- DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE RÉVISER LA CLASSIFICATION DES ROUTES DU SECTEUR URBAIN

2018-123

Considérant l'inventaire du réseau routier du partage entre la Municipalité de Saint-Ulric Village et le Ministère des transports du Québec en date du 15 novembre 1994;
Considérant que le système de classification peut s'adapter à l'évolution socio-économique et démographique des municipalités;
Considérant qu'il y a une évolution significative des routes du secteur urbain de la Municipalité de Saint-Ulric depuis le dépôt de l'inventaire du réseau routier;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) de demander au Ministère des Transports du Québec de réviser la classification des routes du secteur urbain:
2.7km, avenue Ulric-Tessier;
0.8km boulevard Joseph-Roy; 0.8km rue des Lacs, 0.8km rue des Prés
ADOPTÉE

21- DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ L'ENTRE-GENS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

2018-124

Considérant la confirmation de l'aide financière au Comité L'Entre Gens au montant de 20 000\$ pour l'année 2018;
Considérant le montage financier du projet de construction d'une résidence pour personnes âgées au montant de 3 155 145\$;
Considérant qu'une contribution financière de 75 000\$ est un incontournable pour la faisabilité du projet;
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que la Municipalité de Saint-Ulric appui la demande de reconsidérer à la hausse le soutien financier de 75 000\$ dans la mesure où il y aurait des fonds disponibles pour l'année en cours.
ADOPTÉE

22- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS VOLET LOCAL DE LA MRC DE LA MATANIE

2018-125

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que la Municipalité de Saint-Ulric recommande à la MRC de la Matanie d'accepter le projet de Comité des Loisirs " terrain de volley-ball de plage" au montant de 2 724.90\$
ADOPTÉE

23- DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-ULRIC

2018-126

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser le comité des Loisirs de Saint-Ulric :
D'utiliser l'espace avant des estrades au terrain de jeux situé au 3070, du Centenaire, pour effectuer des marchés aux puces publics à partir du 9 juin jusqu'au 26 août 2018 aux conditions suivantes :
Respecter les activités prévues au terrain de jeux;

Que les activités auront lieu les samedis et dimanches seulement;
De voir à ce que le terrain et les toilettes soient propres durant les périodes du marché aux puces.

ADOPTÉE

24- DEMANDE DE M. MARCEL SAUCIER, EMPLOYÉ MUNICIPAL

2018-127

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter la demande de Monsieur Marcel Saucier, employé municipal à l'effet d'augmenter son salaire. Que l'entente salariale fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

25- QUESTIONS DIVERSES

26- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Il y a eu une période de questions réservée au public.

27-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-128

L'ordre du jour étant épuisé,
il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU que la séance soit close à 20h21 min.

ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Pierre Lagacé, maire

